



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU JAPON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

« BOURSES FRANCE EXCELLENCE JAPON »

Année universitaire 2025-2026

Les bourses du gouvernement français « Bourses France Excellence Japon » de l'Ambassade de France sont ouvertes aux étudiants de nationalité japonaise, ou disposant d'un statut de résident permanent au Japon, qui souhaitent effectuer un séjour d'étude ou de recherche en France au niveau master, doctoral ou postdoctoral.

Ces bourses sont attribuées à l'issue de l'examen d'un dossier de candidature et d'un entretien avec un jury franco-japonais. Les candidats doivent faire état d'un projet d'étude ou de recherche précis, et de contacts pris avec l'institution d'accueil en France.

[Inscription en ligne pour les Bourses France Excellence Japon](#)

A noter : Les montants indiqués dans la suite de ce document sont ceux qui ont cours en 2024. Ils sont susceptibles d'être modifiés pour 2025.

CONTENU

Niveau Doctoral et Postdoctoral.....	1
Niveau Master	2
Cumul de bourse	3
Conditions d'éligibilité	3
Procédures d'inscription au concours	4
Déroulement du concours	4
Calendrier du concours.....	5
Contacts	6

NIVEAU DOCTORAL ET POSTDOCTORAL

BOURSE D'ÉTUDES

Le candidat souhaite effectuer une formation doctorale en France. Pour bénéficier d'une bourse d'études doctorales, une inscription dans un établissement français est obligatoire. Deux cas de figures peuvent se présenter :

1. Les étudiants effectuent l'ensemble de la durée de thèse en France, le financement accordé peut être dans ce cas d'une durée minimum de 6 mois à d'une durée maximale de 18 mois (36 mois en sciences humaines et sociales). Il correspond à une allocation d'entretien complète du niveau Doctorat (1 690€/mois) pour la durée du séjour.
2. Les étudiants effectuent leur séjour en France dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection, le financement est alors possible uniquement pour la durée de séjour mentionnée dans l'accord de thèse, avec une allocation d'entretien complète du niveau Doctorat (1 690€/mois). La durée peut être répartie en plusieurs

séjours sur 3 ans (ex. 3 fois 6 mois). Dans ce cas, seul le voyage du premier séjour est pris en charge. En tous les cas, le financement ne dépasse pas 18 mois.

Ces bourses d'études doctorales peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié**.

Outre l'allocation d'entretien « Etudes doctorales », les boursiers bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse. Dans le cas où la durée serait répartie en plusieurs séjours, seul le voyage du premier séjour est pris en charge ;
- l'exonération des frais annuels d'inscription dans les établissements publics sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. **Attention**, il est possible que certains frais de scolarité mis en place par des établissements se trouvent exclus de cette prise en charge. **Il est recommandé aux candidats de se renseigner auprès de l'Ambassade de France (voir section « [Contacts](#) ») avant le dépôt de la candidature ;**
- l'exemption de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) ;
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa.

BOURSE DE STAGE

Le candidat est inscrit en doctorat dans une université japonaise et souhaite effectuer un stage de doctorat, ou bien est déjà titulaire d'un doctorat depuis 5 années au plus à la date de son arrivée en France et souhaite effectuer un stage de post-doctorat pour une durée comprise entre 1 à 12 mois en France.

Le financement de bourse de stage est accordé pour un séjour de recherche dans un laboratoire de recherche ou dans une entreprise en France d'une durée maximale de 12 mois. Il est possible de prévoir le départ à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin d'année civile ; elle correspond à une allocation d'entretien complète du séjour scientifique (1 704€/mois) pour la durée du séjour. **Le bénéficiaire n'est pas tenu d'être inscrit dans une université française. Dans le cas des séjours supérieurs à 6 mois, une convention entre l'établissement d'accueil et le bénéficiaire est exigée.**

Ces bourses de stage peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié. Un cofinancement d'au moins 50% est obligatoire lorsqu'il s'agit d'un séjour en entreprise.**

Outre l'allocation d'entretien « bourse de stage », les boursiers bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse ;
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa.

NIVEAU MASTER

Le candidat souhaite effectuer, en France, un séjour d'étude de niveau master dans une formation en sciences politiques ou en relations internationales.

La bourse d'études en master est accordée pour toute la durée du master à compter du 1^{er} septembre (modulable en fonction de la date de rentrée universitaire). La durée minimale est d'un semestre universitaire. Elle correspond à une allocation d'entretien complète du niveau Master (860€/mois).

Le financement de la bourse prend automatiquement fin en cas de redoublement, ainsi que dans le cas où l'étudiant décide de suivre un enseignement optionnel (ex. un stage facultatif).

Ces bourses d'études peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié**.

Outre l'allocation d'entretien « Master », les boursiers bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception : de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse ;
- l'exonération des frais annuels d'inscription dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. **Attention**, il est possible que certains frais de scolarité mis en place par des établissements se trouvent exclus de cette prise en charge. **Il est recommandé aux candidats de se renseigner auprès de l'Ambassade de France (voir section « [Contacts](#) ») avant le dépôt de la candidature ;**
- l'exemption de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) ;
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa et de la procédure « Etudes en France ».

A retenir 1 : En cas de redoublement, le financement de la bourse prend automatiquement fin.

A retenir 2 : Tout stage obligatoire doit être clairement indiqué dans la maquette de formation de l'étudiant. La bourse est maintenue sur toute la durée obligatoire minimum du stage, même si celui-ci est indemnisé.

CUMUL DE BOURSES

La bourse peut être maintenue partiellement (bourse de couverture sociale) en cas de cofinancement par une structure japonaise de la mobilité.

Elle est totalement maintenue si la bourse d'études et de recherche accordée dans le pays d'origine est expressément dédiée au soutien de l'étudiant hors sa mobilité en France.

Les demandes en ce sens seront examinées au cas par cas.

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après attribution de la bourse, le lauréat ne pourra pas changer d'établissement d'accueil sauf cas exceptionnel.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

LIMITE D'AGE

Être né (e) après le 1^{er} janvier 1993.

NATIONALITE

Être citoyen japonais ou disposer d'un visa de résident permanent au Japon. Les français ayant une double nationalité ne sont pas éligibles à une bourse du gouvernement français.

DIPLOMES EXIGES

Les étudiants doivent être au moins diplômés de Gakushi pour pouvoir s'inscrire à un diplôme de Master en France. Les étudiants doivent être au moins diplômés de Shushi pour s'inscrire à un diplôme de Doctorat en France.

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Les étudiants envisageant de suivre une formation dispensée en français devront démontrer un niveau linguistique permettant de suivre les cours. Aucun diplôme n'est exigé.
- Pour les étudiants envisageant de suivre une formation dispensée en anglais, la maîtrise du français n'est pas exigée, mais le candidat devra démontrer une excellente maîtrise de l'anglais.

Le jury évalue le niveau de l'étudiant en français ou en anglais lors de l'entretien de sélection.

ANCIENS BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Les anciens boursiers du gouvernement français sont éligibles à la condition de candidater à un nouveau diplôme.

PROCEDURES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le dépôt de votre dossier se fait en ligne sur la plateforme de candidature des « Bourses France Excellence Japon » avant le 20 novembre 2024.

A. Remplir le dossier de candidature en ligne (attention il existe plusieurs onglets)

B. Joindre en ligne les pièces suivantes au format PDF :

B1. Curriculum scolaire et universitaire (en japonais, et en français ou en anglais en fonction de la langue du programme)

Préciser le nom des établissements scolaires et universitaires que le candidat a fréquentés, ainsi que les dates et natures des diplômes obtenus (ou préparés pour 2025). Indiquer les recherches déjà effectuées ou en cours, les postes occupés ainsi que les travaux publiés avec leurs références. Une photo d'identité récente du candidat taille passeport et en couleur sur la 1^{ère} page est requise.

B2. Lettre de recommandation

Le candidat doit joindre une lettre de recommandation accompagnée de sa traduction en français ou en anglais de la part d'un professeur ou d'un chercheur ayant suivi le candidat dans l'année en cours. Ce document doit être rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, ainsi que le nom et la fonction du signataire.

B3. Lettre d'acceptation

Le candidat doit fournir une lettre d'acceptation conditionnelle de l'université ou de l'établissement supérieur d'accueil et, pour les séjours de recherche, du laboratoire d'accueil. Elle peut être rédigée en français ou en anglais, sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, ainsi que le nom et la fonction du signataire. Si le candidat n'est pas en mesure d'obtenir cette lettre d'acceptation avant la date limite de l'inscription en ligne, un document expliquant l'absence de lettre d'acceptation en français ou en anglais est requis.

B4. Un projet d'étude ou de recherche (en français ou en anglais en fonction de la langue du programme)

Le candidat doit fournir un projet d'étude ou de recherche de 1 à 2 pages. Ce projet doit indiquer, le cas échéant, les sources de cofinancement envisagées (partenaires co-financeur, et montant du cofinancement envisagé par le partenaire, lorsqu'il est connu) et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancement (prévu, demandé, acquis). Lorsqu'il s'agit d'une candidature à une bourse d'études doctorales où la durée est fractionnée en plusieurs séjours, l'échéancier précis des séjours en France pour les recherches doit être inclus.

B5. Relevé des notes obtenues dans l'enseignement supérieur

Le candidat doit fournir les copies des relevés des notes qu'il a obtenues dans son cursus universitaire (en français ou en anglais).

DEROULEMENT DU CONCOURS

Une première sélection est faite sur examen des dossiers.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Qualité du projet de recherche ou d'étude en France.
- Maîtrise de la langue du programme (français ou anglais).

Les premiers séjours en France sont encouragés : les dossiers des candidats qui n'ont pas encore fait de séjour d'étude en France sont privilégiés.

Les candidats ayant franchi cette étape sont admis à passer un entretien.

A. Déroulement des entretiens

Les entretiens se déroulent à Tokyo en présentiel, sauf cas particuliers évalués par le jury.

B. Nature des entretiens

L'entretien a lieu en français ou en anglais en fonction de la langue du programme. Un jury franco-japonais, composé d'experts dans les disciplines concernées et de représentants de l'ambassade, examine l'expérience du candidat, son projet d'études ou de recherches (thème, problématique, contacts avec un directeur de recherche pressenti, motivation, intégration dans un projet de carrière, etc.) et évalue ses capacités de communication.

Les aspects suivants de la candidature seront notamment évalués par le jury :

- Pertinence du sujet de recherche ou d'étude.
- Niveau académique de candidat.
- Connaissance du sujet.
- Projet professionnel du candidat.
- Présentation orale et écrite du projet de recherche ou d'étude.
- Maîtrise de la langue du programme (français ou anglais).

Pour l'entretien devant le jury, les candidats sont invités à préparer une présentation qui servira de support visuel lors de leur audition par le jury. Il est recommandé, mais non obligatoire, que le support visuel :

- Soit de type « powerpoint » ou « pdf » (par sécurité, préparer une version pdf).
- Soit constitué d'un maximum de 5 pages.
- Couvre les thèmes suivants : présentation du candidat (1 page), présentation du sujet de recherche ou d'étude (2 ou 3 pages), présentation des motivations du candidat (1 page).

ANNONCE DES RESULTATS

La liste définitive des candidats admis sera publiée au mois de février 2025. Les candidats seront informés personnellement par courrier électronique (avec accusé de lecture). Ils devront alors constituer un dossier de demande de bourse qui sera présenté au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

SEJOUR EN FRANCE

A la fin de la période couverte par la bourse, les boursiers devront rédiger un rapport de fin de séjour d'un maximum de 2 pages (e.g. 1 000 mots) en français ou en anglais, rapport qui devra être validé par le responsable de la formation et envoyé à l'Ambassade de France à Tokyo.

Auditeurs libres de l'ENS

L'École Normale Supérieure (ENS) rue d'Ulm à Paris s'associe au programme des Bourses France Excellence Japon et ouvre ses portes à deux lauréats qui peuvent - sous réserve d'être sélectionnés par l'Ambassade de France - être admis comme auditeurs libres (accès aux cours et à la bibliothèque de l'ENS). Ils peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier d'un logement.



CALENDRIER DU CONCOURS

20 septembre 2024	Ouverture du concours de la promotion 2025-2026
20 novembre 2024	Date limite d'inscription en ligne
décembre 2024	Examen des dossiers
janvier 2025	Epreuves orales et entretiens
février 2025	Annonce des résultats

N.B. : Ces informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Les dates, heures et lieux précis des épreuves seront communiqués ultérieurement.

CONTACTS

Email :

Pour les sciences humaines et sociales : bourses-cult.tokyo-amba [at] diplomatie.gouv.fr

Pour les sciences naturelles et les sciences formelles : bourses-sst.tokyo-amba [at] diplomatie.gouv.fr
(remplacer « [at] » par « @ » lors de la rédaction du courrier électronique)

ACTUALISATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement pourra être mis à jour, notamment pour prendre en compte l'évolution de la réglementation. Les mises à jour seront apportées dès que possible sur la version en ligne.

Dernière date de mise à jour : 01/07/2024